



## TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2024 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
<b>Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	6 %	7,20 %
<b>Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Des sommes encaissées	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	50€	60€
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50€	60€
Clôture de compte propriétaire	50€	60€
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (hors meublé) (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46€
	Forfait par lot secondaire isolé	
Production des revenus locatifs fonciers (location nue) / Production et télétransmission des revenus locatifs BIC (location meublée)	Forfait par lot	
	333,33€	400€
	Forfait par lot secondaire	
Réponse d'expert à une question fiscalité	166,66€	200€
	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	600€	720€
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
<b>Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	% TTC du quittancement annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
<b>Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Lot d'habitation	
	95 € TTC (appartement < 200 m <sup>2</sup> )	160€ TTC (maison < 200 m <sup>2</sup> )
	Autre lot	
	60 € TTC (garage et box)	235 € (local commercial < 200 m <sup>2</sup> - au-delà sur devis)
<b>Autres honoraires</b>		
Pour l'avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	283.33€	340€